

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du lundi 24 février 2020 P.V. N° 26

Président : Patrice BOUREAU

Secrétaire : Jean REDAUD

Représentant du C.D. : Patrick FAUTRAD

Présents : Michel ALEXANDRE – Cyril BOUREAU – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER
– Serge PAPA – Raymond PERON

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

3 – DERNIER RAPPEL : Les arbitres, observateurs, accompagnateurs sont tenus par le règlement d'adresser à la Comptabilité du District un justificatif de domicile daté du mois de janvier 2020. Si cela n'a pas été fait, vos virements ne seront plus effectués et vous vous trouverez en infraction avec l'ART 19 du RI de la CDA. (Manquement administratif passible de sanction)

4 – LES ARBITRES DOIVENT CONSULTER LEUR MESSAGERIE OFFICIELLE AU MOINS TOUS LES 2 JOURS.

Ne pas le faire est une infraction à l'ART. 41 du RI de la CDA. (Manquement administratif passible de sanction)

ARTICLE 41 : Correspondances arbitres

Les arbitres se voient attribuer une adresse mail officielle par la ligue de la Méditerranée (numérodelicence@ligue-mediterranee.fr) lors de leur première demande de licence et dont le mot de passe leur est communiqué par l'instance.

Toutes les correspondances (rapports disciplinaires - lorsqu'ils n'ont pas pu être adressés par la voie MYFFF -, courriers d'excuse pour absence en audition ou à une rencontre, indisponibilités ...etc.) que les arbitres sont amenés à effectuer envers les organismes officiels (District, Ligue), doivent obligatoirement passer par cette messagerie.

Pour les correspondances envoyées à d'autres commissions que celle des arbitres, la CDA et le représentant de celle-ci au sein de la commission concernée doit obligatoirement être mis en copie.

De même, la C.D.A. et le Secrétariat ainsi que les diverses commissions du District adressent leurs correspondances ou convocations uniquement par cette **messagerie officielle que les arbitres sont tenus de consulter à minima toutes les 48 h.**

RAPPELS AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

Les demandes d'arbitres ne peuvent pas être systématiquement satisfaites par la section désignation du fait de ses obligations de couverture de certaines catégories et des paramètres concernant les arbitres (âge, capacité, limitation à 2 matchs par week-end pour tous les arbitres, disponibilités etc.).

COMPTE-TENU DE CES CONTRAINTES IL EST QUASIMENT IMPOSSIBLE DE MODIFIER LES PLANNINGS DANS LES 10 JOURS PRECEDANT UNE RENCONTRE.

Les demandes doivent parvenir 21 jours avant la date du match dont l'horaire doit être connu et au moyen du formulaire téléchargeable sur le site du District : <https://var.fff.fr/arbitrage/documents-generaux/>

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00.
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

CORRESPONDANCES (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. SIF Mehdi** : Justificatif pour son absence au Tournoi PITCH du 15/02/20 à La Crau.
- **M. MEDINI Bilel** : justificatif pour son absence au Tournoi PITCH du 15/02/20 à Ramatuelle.
- **M. HUET Edouard** : Suite à indisponibilité tardive du 22/02/20 : envoi du justificatif.
- **Mme LAGNEAU Typhanie** : Informant de son absence au cour de formation du 19/02/20 à La Garde et de son indisponibilité pour cause de déplacement professionnel du 21/02/2020 au 03/08/2020. Justificatif patronal reçu. Vu mise à jour foot2000 par l'intéressée.
- **M. Habib DAAS** : Suggestion à la CDA. Transmis au Président.
- **M. CAUDMONT José** : Réserve technique rencontre D3 du 23/02/20. En attente de la confirmation du club.
- **M. BOUGUERRA Mohamed** : suite à la sanction infligée par la CDA. Transmis au Président.
- **M. MESGGUID Sofiane** : suite à la sanction infligée par la CDA. Transmis au Président.
- **M. GOUGES Nicolas** : Oubli de saisie d'une indisponibilité. Transmis à la section désignation.

INDISPONIBILITES :

- Mme LAGNEAU Typhanie : à partir du 21/02/20 pour toute la saison en cours.
- M. GUENTOUR Brahim : du 18/02/20 au 09/03/20 suite à blessure.
- M. GOUGES Nicolas : le 07/03/20 (en plus du 08/02/20 et 14 - 15/03/2020).

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au Comptable de la CDA :

- **MM. HELOISE Tyrone – Pascal WEGLIKI** : FA Tournoi PITCH U13 du 15/02/20, à charge du District.
- **MM. MOUMEN Mehdi et EL AMARI Rachid, DUMILLY Steve** : FA Tournoi PITCH U13 du 11/01/2020 à charge du District.
- **M. CARPENTIER Dominique**: Demande de remboursement : fichier non exploitable. Informé par mail.
- **M. GHARBI TARCHOUNA Akram** : FD Futsal D1 du 22/02/20 à charge CKA VAL DES ROUGIERES, absent.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES

(Transmises dès réception aux responsables des désignations – voir rappel aux clubs § ci dessus) :

DEMANDES JUSQU'A FIN DE SAISON :

- néant.

DEMANDES PONCTUELLES :

- **T. USAM** : 3 arbitres pour leur rencontre U14 D2 du 4/5 avril 2020 à confirmer à publication de la date et de l'heure exactes. Remerciements.
- **SOLLIES-FARLEDE** : 3 arbitres pour leur rencontre U16 D2 du 7/8 mars. Date et heure exactes à fixer. Remerciements.
- **ASPTT HYERES** : 1 arbitre pour leur rencontre SEN FEMà8 du 15/03/2020.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **AS Presqu'île de Giens** : sollicitant l'affiliation d'un arbitre afin de se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage. Réponse faite.

DIVERS :

- **M. LE TEXIER Patrick** : Acte de candidature en tant qu'accompagnateur et observateur pour la saison 2020/2021.
- **Mme Ludivine REGNIER (CTD-DAP)** : Liste des responsables de secteur du Tournoi U13 PITCH du 15/02/20.

Section Loi du Jeu et Formation : 25 candidats suivront la Formation Initiale d'Arbitre qui se déroulera du lundi 24 au jeudi 28 février 2020 dans le club-house du FC SIX-FOURS LE BRUSC au stade A. Baptiste à Six-Fours.

La CDA remercie le club de FC SIX-FOURS LE BRUSC de mettre à sa disposition ses locaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Prévisions : * Un stage accéléré de formation initiale à l'arbitrage se tiendra probablement durant la période des vacances scolaires de Pâques à **ROCBARON** (à préciser ultérieurement).
* La Ligue de Méditerranée procédera prochainement à un changement de la messagerie de Ligue pour toutes les personnes y ayant un compte.
- Compte rendu du dernier examen probatoire de Ligue : la commission décide de retenir 13 candidats « jeunes » et un senior.
- UNAF : La sortie Ski de la section varoise s'est déroulée le samedi 22/02/20 au profit de 21 membres de l'association.

*Prochaine réunion plénière
Lundi 2 mars 2020 à 18h30*

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire : Jean REDAUD